

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Subvention pour la rénovation domiciliaire Programme RÉNORÉGION

(Rimouski, le 3 octobre 2017) - Des subventions pour la rénovation domiciliaire, destinées aux personnes à faible revenu, sont disponibles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Ce programme vise les propriétaires-occupants à faible revenu, dont la résidence présente des défauts majeurs qui touchent les éléments essentiels du bâtiment: *murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage et isolation.*



Pour être admissible au programme RénoRégion, votre revenu familial doit être considéré comme étant faible. À titre indicateur, pour une personne seule le revenu doit être inférieur à 34 000 \$ et pour une famille de 6 personnes et plus, ce revenu ne peut dépasser 48 500 \$. De plus, au cours des dernières années, vous ne devez pas avoir bénéficié des programmes *RénoVillage* ou *Réparations d'urgence*. Enfin, la valeur uniformisée de votre bâtiment doit être inférieure à 100 000 \$.

Le programme RénoRégion s'applique à tout le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, à l'exception de la partie desservie par le réseau d'aqueduc ou d'égout de la ville de Rimouski.

Cette année, notre enveloppe budgétaire 150 000 \$ nous permettra de soutenir environ 18 projets de rénovation. Plusieurs dossiers ont déjà été déposés et sont en attente d'évaluation. Cependant, il est à prévoir qu'il restera des crédits pour accueillir de nouveaux projets.

Vous avez un projet de rénovation en tête et pensez répondre aux critères d'admissibilité? Contactez-nous et nous vous accompagnerons dans vos démarches.

Interlocuteur principal du gouvernement en matière de développement local, la MRC de Rimouski-Neigette a le mandat d'assurer la planification et le développement cohérent de son territoire par la concertation, la mise en commun de services et le service-conseil destinés aux municipalités, aux organisations et à la population.